



Négociation

Le 25 octobre, réunis en assemblée générale, nous avons évalué la proposition soumise par la partie patronale dans le but d'en arriver à un règlement des clauses normatives de notre convention collective. Cette proposition a été rejetée par 94% des membres présents à l'assemblée. À la source de ce rejet, des points majeurs tels que la volonté patronale d'abolir la protection du 50 km en cas de mise en disponibilité, la possibilité à moyen terme pour une direction d'école d'assigner le personnel enseignant à l'extérieur de l'amplitude quotidienne ou de la semaine régulière et le paiement de la totalité des frais d'arbitrage par la partie qui perd sa cause. Du côté des EHDAA, ce sont l'absence de définitions pour les *élèves à risques*, l'absence de garantie d'ajouts réels de ressources et un processus de signalement des élèves en difficulté encore beaucoup trop complexe et long qui ont conduit à ce rejet. Finalement, l'absence de protection pour les postes à temps plein au 30 juin 2003 de la formation professionnelle a également motivé un très grand nombre de personnes à rejeter ces offres.

À deux reprises depuis juin 2005, le gouvernement n'a saisi les occasions qui se sont offertes à lui pour régler avec les enseignantes et enseignants. Notre priorité pour cette ronde de négociation est toujours face aux services aux élèves en difficulté. Et si la proposition du ministre était aussi belle et avantageuse qu'il le laisse entendre, nous l'aurions acceptée. Pour nous, il est inconcevable que ce gouvernement tente de financer ces ajouts à même nos conditions de travail. L'absence de définitions concernant les élèves à risque ouvre toute grande la porte à l'intégration massive de ces élèves en classes régulières sans pour autant nous assurer que les services de soutien suivront ces élèves. Également, lorsqu'on s'inscrit dans une approche où les services aux EHDAA devraient être disponibles a priori, on se doit d'avoir un processus de signalement qui sera simple et qui apportera rapidement le soutien nécessaire aux élèves ciblés.

La situation actuelle est donc le fruit de l'immobilisme du gouvernement et de l'incompréhension de la partie patronale. Une véritable volonté de règlement devra se refléter à la table de négociation lorsque nous y retournerons. Pour l'instant, c'est un message clair au ministre de l'Éducation : un règlement devra comprendre non seulement un véritable ajout de services mais aussi le **respect** des enseignantes et enseignants.

Vous êtes maintenant appelés à intensifier l'application de notre plan d'action. Cela implique un resserrement des actions qui y sont contenues. La présence passive aux formations organisées par la commission scolaire ou la direction de l'école (sauf celles en lien avec le contenu disciplinaire et l'évaluation en première secondaire), le boycott des activités parascolaires et sorties éducatives, la perturbation de la confection des bulletins (par la remise des notes de façon manuscrite aux directions d'école) ainsi que les opérations visant la perturbation de la vie quotidienne des établissements devront se réaliser massivement.

Un mouvement des organisations syndicales se profile au Québec. Lancés en parallèle, les deux fronts communs (CSQ-SFPQ-SPGQ et CSN-FTQ) convergent maintenant sur un rendez-vous historique que nous ne pouvons manquer. Intensifier notre plan d'action signifiera également emboîter le pas aux autres organisations syndicales en se votant une banque équivalente à trois journées de grève. Nous faisons face à une arrogance patronale qui est quasiment sans limites. Nous devons y opposer une riposte qui sera de nature à le ramener sur la Terre et à nous faire des offres qui seront acceptables, qui tiendront réellement compte des besoins de nos élèves et qui respecteront les travailleurs et travailleuses que nous sommes.

Pascal Côté

Avis de convocation à une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des membres du SECS

Lieu :	Auditorium, École secondaire Louis-Jacques-Casault
Date et heure	Le mardi 8 novembre 2005, à 19 h 00
Points à l'ordre du jour :	<ul style="list-style-type: none">• Négociation nationale• Recherche d'un mandat de grève

Site internet du S.E.C.S.

Nous vous rappelons que votre syndicat a son site internet : <http://www.secsesq.org>. Vous y trouverez plusieurs informations utiles concernant la vie syndicale et vos droits syndicaux.

Vous serez également en mesure de suivre l'évolution de la négociation avec le gouvernement à partir de notre site.

Finalement, les événements à venir tels que les manifestations y seront publicisés.

Tâches officielles au 15 octobre

Normalement, les personnes déléguées syndicales devraient avoir reçu les tâches définitives de chacun des membres de l'établissement. Si ce n'est pas encore fait, nous vous demandons d'en acheminer une copie au bureau du syndicat dans les meilleurs délais.

Dépassement du maximum d'élèves

Ne pas oublier de remplir le formulaire G-06 du Petit guide syndical si vous avez des groupes d'élèves en dépassement. Comme il est indiqué sur le formulaire, vous le faites parvenir à la direction des ressources humaines et vous nous en envoyez une copie au bureau.

SESSION DE PRÉPARATION À LA RETRAITE

Encore cette année, l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec (A.R.E.Q.) et la CSQ offrent une session de préparation à la retraite qui se tiendra les 20 et 21 janvier 2006, à Québec. Plus d'information dans le prochain INFO.

Adresse courriel

Dans le but de maximiser les communications, nous demandons à tous les membres de nous faire connaître leur adresse courriel.

La façon la plus simple de nous communiquer votre adresse est de nous envoyer un courriel indiquant : votre nom, prénom et lieu de travail à l'adresse suivante : z22.cote.sud@csq.qc.net

Si vous ne possédez pas d'adresse courriel, il est possible de vous en procurer une gratuitement en allant sur le site <http://hotmail.com>.



Mauvaises conditions routières

En cas de tempête, si les cours ne sont pas suspendus dans l'établissement où vous travaillez et que vous décidez de ne pas vous rendre au travail, vous devez vous rappeler les points suivants :

- ➔ Il revient à l'employé de démontrer et préciser le cas de force majeure.
- ➔ Le motif de force majeure peut ne pas être accepté si les routes n'étaient pas réellement fermées à la circulation.

Au moment de remettre votre rapport d'absence vous devrez donc démontrer que les routes étaient fermées. Une façon fiable de vérifier l'état des routes est d'utiliser le site internet du ministère des transports du Québec

www.mtq.gouv.qc.ca

Il sera important de faire imprimer vos résultats.

Un moyen simple de donner de l'espoir



Vous avez reçu, la semaine dernière, votre fiche de souscription personnalisée et confidentielle. On vous invite à la remplir dès que possible et à la retourner au siège social via le courrier interne à l'attention de Stéphane Poirier, directeur de campagne.

Le personnel de l'ensemble des établissements de la commission scolaire de la Côte-du-Sud est invité à se faire généreux afin que l'on puisse atteindre et même dépasser l'objectif de 4 000\$ qui nous a été fixé.

D'ailleurs, témoins des besoins urgents qui se manifestent dans chacun de nos milieux, les dirigeants de nos associations syndicales, Monsieur Pascal Côté au Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud, Monsieur Yves Gagné au Syndicat du soutien scolaire Bellimont, Monsieur Marc Bernier du Syndicat des professionnels des commissions scolaires de la rive sud de Québec, Monsieur Gilles Nadeau, président de la section locale de l'AQPDE et Monsieur Michel Greffard, président de la section locale de l'ACSQ, s'unissent au directeur général de la commission scolaire de la Côte-du-Sud, lancent un vibrant appel à la générosité.

Dans chacun des établissements, on vous invite à identifier une personne qui sera chargée de recueillir les enveloppes et à les retourner à l'attention du directeur de campagne. Question de prêcher par l'exemple, c'est monsieur Jocelyn Carrier qui a accepté d'agir à titre de solliciteur parmi les employés du siège social.

N'oubliez pas que tout don effectué, en plus de bénéficier d'un crédit d'impôt, permet d'aider des gens du milieu car ce qui est

amassé par la commission scolaire demeurera au service des organismes du territoire.

Soyons généreux et donnons à Centraide: un moyen simple de donner de l'espoir.

Assurance-salaire longue durée SSQ

Vous atteignez l'âge de 53 ans (au RREGOP) ou vous êtes près de la retraite (au RRE et au RRCE) ?

Il est possible pour vous de ne plus adhérer à l'assurance-salaire longue durée. Ce désistement peut toutefois comporter un risque s'il est fait plus de deux ans avant votre admissibilité à la retraite ou si votre état de santé est précaire. Sur demande, le formulaire est disponible au Service des ressources humaines de la commission scolaire.

Pour information additionnelle, veuillez me rejoindre.

Simon Bernier.



Centre de service Côte-du-Sud
125, rue Papineau, Montmagny G5V 1R2
(418) 248-2522 Téléc : (418) 248-2817

Concours « Une relâche inoubliable ! »

Visitez notre nouveau site internet
www.cededucation.com

Et courez la chance de gagner 2 500 \$ en crédit-voyage.

Devenez membre de la caisse et recevez
500 \$ en boni.

Tirage le 17 janvier 2006.